

## DÉLIBÉRATION N° DEL 168-2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DE LA SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2017 À 18 H 30

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Président,

Étaient présents : (71)

Mesdames et Messieurs, Louis ALLEMANN, Antoine ANTONY, Fabienne BAMOND, Marie-Thérèse BARTH, Christophe BAUMLÉ, Joseph BERBETT, Guy BILGER, Michel BILGER, Jean-Pierre BUISSON, François COHENDET, Jean-Claude COLIN, Danielle CORDIER, Philippe DEPIERRE, Michel DESSERICH, Thierry DOLL, Stéphane DUBS, François EICHHOLTZER, Gilles FREMIOT, Jean-Marie FREUDENBERGER, Christian FUTTERER, Benoît GOEPFERT, Germain GOEPFERT, Madeleine GOETZ, Éric GUTZWILLER, François GUTZWILLER, Sabine HATTSTATT, Georges HEIM, Jean-Michel HELL, Bertrand IVAIN, Jean JAEGER, Nicolas JANDER, Grégory KUGLER, Florence LAVAUT, André LEHMES, Didier LEMAIRE, Michel LERCH, Christian LERDUNG, Clément LIBIS, André LINDER, Claude LITSCHKY, François LITZLER, Françoise MARTIN, Jean-Marc METZ, Jean-Michel MONTEILLET, Estelle MIRANDA, Jean-Yves MOSSER, Marie-Josée MULLER, Isabelle PI-JOCQUEL, Armand REINHARD, Christian REY, Georges RISS, André SCHERRER, Jean-Claude SCHIELIN, Bernard SCHLEGEL, Clément SCHNEBELEN, Jean-Claude SCHNECKENBURGER, Fabien SCHOENIG, Nathalie SINGHOFF-FURLAN, Gilbert SORROLDONI, Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD, Patrick STEMMELIN, Christian SUTTER, Stéphane TRAENDLIN, Hervé WALTER, Jean WEISENHORN, Fernand WIEDER, Michel WILLEMANN, Joseph-Maurice WISS, , Gaëlle ZIMMERMANN, Jean ZURBACH.

Étaient excusés et étaient représentés par leurs suppléants :

Madame, Messieurs, Pierre BLIND, Annick FELLER, Régis OCHSENBEIN.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (12)

Monsieur Bertrand AITA a donné procuration à Monsieur Nicolas JANDER ;  
Madame Martine BILGER a donné procuration à Monsieur Jean-Claude SCHIELIN ;  
Monsieur Bernard FANKHAUSER a donné procuration à Monsieur Grégory KUGLER ;  
Madame Delphine FELLMANN a donné procuration à Monsieur Didier LEMAIRE ;  
Monsieur Serge GAISSER a donné procuration à Monsieur Christian REY ;  
Madame Ginette HELL a donné procuration à Monsieur Dominique SPRINGINSFELD ;  
Monsieur Philippe HUBER a donné procuration à Monsieur Eric GUTZWILLER ;  
Monsieur Christian KLEIBER a donné procuration à Monsieur Fabien SCHOENIG ;  
Madame Véronique LIDIN a donné procuration à Monsieur Rémi SPILLMANN ;  
Monsieur Alain SCHMITT a donné procuration à Monsieur Christian LERDUNG ;  
Monsieur Serge SCHUELLER a donné procuration à Madame Françoise MARTIN ;  
Monsieur Paul STOFFEL a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MONTEILLET.

Étaient excusées sans représentation : (2)

Messieurs, Dominique DIETLIN et Philippe RUF.

Étaient non excusés : (4)

Madame, Messieurs, Chrysanthe CAMILO, Dominique DIRRIG, Roger KOCHER, Hubert SCHERTZINGER.

## ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA REALISATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

### Nombre de conseillers

En exercice : 89 – Présents : 71 – Procurations : 12 – Absents : 6 – Exclus : 0

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique. Ainsi, l'article 188 de la LETCV précise que la mise en place des Plans Climat Air Energie Territoriaux est confiée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (échéance reportée au 31 décembre 2018).

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont de réduire de 40 % les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990, de réduire de 20 % la consommation énergétique finale par rapport à 2012, d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le PCAET doit porter sur toutes les émissions du territoire, il doit donc reposer sur une concertation la plus large possible avec les acteurs du territoire pour définir des objectifs locaux réalistes.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise le contenu du diagnostic, de la stratégie territoriale, du plan d'actions et du dispositif de suivi, d'évaluation du PCAET ainsi que ses modalités d'élaboration, d'adoption et de mise à jour.

Suite à un travail de concertation sur le territoire du Sundgau, il a été décidé de mener cette démarche en collaboration avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ainsi que le PETR du Sundgau, notamment en ce qui concerne les phases de diagnostic et d'orientations ; chacun des EPCI réalisant son propre programme d'actions spécifique à son territoire.

Il s'agit de mutualiser les connaissances et les savoir-faire sur le bassin de vie du Sundgau afin d'aboutir à un plan climat réaliste, concret et adapté au territoire.

Concernant les modalités organisationnelles, les deux collectivités ainsi que le PETR du Sundgau se doteront d'un comité de pilotage ainsi que d'un comité technique commun durant l'élaboration du diagnostic territorial et de l'évaluation du PCAET. Les phases de réalisation du programme d'actions et du suivi seront supervisées par un comité de pilotage et un comité technique propre à chacune des structures. En outre, la réalisation du PCAET doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique pouvant être réalisée par un prestataire externe.

Il convient désormais de lancer la publication d'intention contenant les éléments prévus à l'article L121-18 du Code de l'Environnement, étant précisé qu'une délibération de lancement du PCAET peut tenir lieu de déclaration d'intention si elle est publiée sur internet.

En parallèle, l'engagement de l'EPCI dans cette démarche réglementée doit être notifiée au Préfet de Région en précisant les modalités d'élaboration et de concertation. Le Préfet de Région transmettra en retour dans un délai de deux mois à réception du courrier les informations nécessaires à l'élaboration de ce plan.

Lors de sa réunion du 12 octobre dernier, le Bureau a donné un avis favorable.

**Le Conseil de la Communauté de Communes,**

**VU** le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 ;

**VU** l'avis favorable du Bureau du 12 octobre 2017 ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'engager la Communauté de Communes Sundgau dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial sur son territoire.

**APPROUVE** les modalités d'élaboration du PCAET et notamment la collaboration avec le Pays du Sundgau et la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ainsi que les autres partenaires.

**AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et le PETR du Pays du Sundgau.

**AUTORISE** le Président à solliciter toutes les aides et subventions nécessaires au bon déroulement du PCAET.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à l'élaboration du PCAET.

Pour extrait conforme

Altkirch, le 11 décembre 2017

Le Président

Michel WILLEMANN

